

CIRCULAIRE N° 1277

DU 07/11/05

Objet : Information sur l'enseignement spécialisé
Réseaux : C.F.
Niveaux et services : HE (Péd.)
Période : année académique 2005/2006

- A Mesdames et Messieurs les Directeurs(trices)–Président(e)s des Hautes Ecoles organisant une catégorie pédagogique
- A Mesdames et Messieurs les Directeurs(trices) de Catégorie pédagogique

Pour information :

- A Madame l'Inspectrice coordonnatrice de l'enseignement spécialisé
- A Monsieur l'Inspecteur coordonnateur de l'enseignement supérieur hors université
- A Madame la Directrice f.f. du CAF

Autorités : Dir.gén.adj.
Signataire(s) : Jean STEENSELS
Gestionnaires : Service général des Affaires pédagogiques
Personne(s)-ressource(s) : Bernadette WOOS
Référence facultative : I/JS/BW/211/191005

Renvoi(s) :

Nombre de pages : - texte : 1

annexes : -

Téléphone pour duplicata : 02/690 81 03

Mots-clés :

Le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé a initié une réforme de ce niveau d'enseignement.

Aussi, dans le but d'informer au mieux les étudiant(e)s de la catégorie pédagogique, il vous est loisible de demander le passage d'un groupe d'inspecteurs(trices) de l'enseignement spécialisé qui pourrait expliquer la nouvelle organisation et répondre aux questions formulées par les étudiants.

Pour ce faire, il vous suffit d'introduire votre demande à l'adresse suivante :

Madame Bernadette WOOS,
1^{re} assistante
Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage
du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française
Boulevard du Jardin Botanique 20-22
1000 BRUXELLES

Le Directeur général adjoint,

Jean STEENSELS

07/11/05